

## **GAF – LETTRE FFG n°1 – Novembre 2017**

### **1. Championnats de France par équipes**

Une répartition des catégories entre les championnats de France A et B est réalisée afin de faciliter l'organisation des clubs.

Le championnat de France par équipes A accueillera les catégories Nationale 12 ans et plus et Nationale 10 ans et plus. Cette compétition se déroulera à Villefranche sur Saône du 1er au 3 juin 2018.

Le championnat de France par équipes B accueillera les catégories Nationale 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans. Cette compétition se déroulera à Poitiers du 8 au 10 juin 2018.

### **2. Volume de participants aux finales nationales**

Pour les équipes en niveau de pratique Performance, les effectifs prévisionnels sont les suivants :

- Nationale 12 ans et plus : 48 à 72 équipes (4 à 6 divisions de 12 équipes) ;
- Nationale 10 ans et plus : 48 à 72 équipes (4 à 6 divisions de 12 équipes) ;
- Nationale 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans : 120 équipes (2 à 4 divisions de 12 équipes pour chaque catégorie).

Pour les équipes en niveau de pratique Fédéral, les orientations sont les suivantes :

- Au maximum 192 équipes qualifiées pour le Trophée Fédéral ;
- Répartition sur les 4 catégories à préciser au vu des engagements, avec un minimum de 36 équipes par catégorie ;
- Quota de base : le podium du championnat régional ou regroupement pour chaque catégorie (10-13 ans / 12-15 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus).

Pour les individuels, l'effectif prévisionnel est fixé à 650 gymnastes. La répartition par catégorie sera réalisée en fonction des engagements.

### **3. Classements individuels en Trophée Fédéral**

Un classement individuel sera réalisé pour chaque division. Ce classement regroupera les gymnastes quelle que soit leur année d'âge. Les trois premières seront récompensées.

### **4. Rappel – Date limite d'engagement**

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement est fixée au 10 janvier 2018.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

## **5. Fédérale B – Temps d'échauffement**

Afin de faciliter l'organisation des compétitions associant GAM et GAF, le temps d'échauffement à l'agrès peut être de 3' pour toutes les catégories, sur décision des comités départementaux et régionaux. Le temps minimum est de 2', comme indiqué dans le lettre FFGym GAF 2017-2018.

## **6. Catégorie Avenir – Minima**

Pour faire suite à la revue d'effectif, le minima pour la sélection au championnat de France Avenir est de 41 points pour les gymnastes nées en 2008 et de 42 points pour les gymnastes nées en 2007.

## **7. Montée de barre**

Pour toutes les catégories, montée possible des 2 porte-mains de 5 ou 10 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure). Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition. Tout autre cas fera l'objet d'une demande particulière envoyée à [cnsqaf@ffgym.fr](mailto:cnsqaf@ffgym.fr).

## **8. Règlementation matérielle – Précisions**

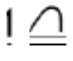
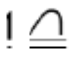
Il convient de prendre en compte la page suivante en remplacement de celle incluse dans la brochure des programmes GAF – Édition juin 2017 (page 196). Les précisions ajoutées sont surlignées en jaune.

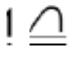
Pour le réglage du trampo-tremp en Fédéral A et Fédéral B, celui-ci est déterminé ainsi : impérativement positionné à la graduation du 3<sup>ème</sup> trou correspondant à la hauteur la plus haute.

## **9. Brochure des programmes GAF - Erratum**

Se référer à l'annexe, page suivante.

## Brochure des programmes GAF - Erratum

- Page 8 : 3<sup>ème</sup> élément dans les suspensions : retirer « ou BS »
- Page 8 : retirer le 4<sup>ème</sup> élément dans les suspensions (1/2 tour ou 1/1 tour)
- Page 12 : changer le second symbole du 6<sup>ème</sup> élément en avant par ! 
- Page 15 dans les généralités rajouter à la suite : « Deuxième envol : saut vertical appel 1 pied = SAUT NUL »
- Page 18 : changer 1.10 m en 1.25 m
- Page 19 : Fautes spécifiques : déséquilibre, rajouter 0.5 (donc 0.1/0.3/0.5)
- Page 19 : fautes spécifiques : dernière colonne, dernière phrase changer « 30 sec. » en « 50 sec. »
- Page 20 : rajouter « sans musique »
- Page 20 : changer le second symbole du 6<sup>ème</sup> élément en avant par ! 
- Page 23 dans les généralités rajouter à la suite : « Deuxième envol : saut vertical appel 1 pied = SAUT NUL »
- Page 23 : fautes d'exécution impulsion, rajouter à la suite, « Ne pas passer par la verticale » à 0.1 et « Rotation longitudinale commencée trop tôt (sur la table) » à 0.1/0.3
- Page 23 : fautes d'exécution 2<sup>ème</sup> envol, rajouter entre « hauteur » et « position du corps » : « Précision dans les rotations longitudinales » à 0.1
- Page 26 : insérer le numéro de page
- Page 27 : flip à mettre en bleu
- Page 27 : Fautes spécifiques déséquilibre, rajouter 0.5 (donc 0.1/0.3/0.5)

- Page 28 : changer le second symbole du 7<sup>ème</sup> élément en avant par ! 
- Page 38 : 3<sup>ème</sup> ligne en partant du bas, retirer « selon section 9 »
- Page 43 section 4-4-1 :
  - Ne pas tenir compte du schéma des angles
  - Retirer tout ce qui est indiqué concernant le Jury D
  - Modifier le Jury E par  $> 90^\circ = - 0.10 / - 0.30$
- Page 48 section 6-6 :
  - \* amplitude élans en avant et en arrière sous l'horizontale 0.1
  - \* Prises d'élan 0.1/0.3
- Page 80 : section 5-2 : Laisser juste « Une 3<sup>ème</sup> course d'élan est autorisée. Un quatrième élan n'est pas autorisé » dans cette section (retirer une partie de la première phrase et la dernière phrase).
- Page 179 correction 4<sup>ème</sup> ligne « Le trampo-tremp est autorisé quel que soit l'âge de la gymnaste : valeur ci-dessous moins 1.00 point. »
- Page 181 : rajouter dans la case 5.108 le symbole du tourniquet groupé 